



**DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2022-087

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2022

# Sommaire

## **PREFECTURE des DEUX SEVRES / Bureau des élections et de l'administration générale**

- 79-2022-06-10-00004 - Arrêté préfectoral fixant la répartition et les modalités du tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises (4 pages) Page 3
- 79-2022-06-13-00001 - Arrêté préfectoral fixant le nombre de jurés à tirer au sort pour la composition de la liste annuelle du jury criminel au titre de la liste 2023. (3 pages) Page 8

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2022-06-10-00004

Arrêté préfectoral fixant la répartition et les  
modalités du tirage au sort de la liste  
préparatoire des jurés d'assises

Direction des Élections, de l'Immigration et de l'Intégration  
Bureau des Élections et de l'Administration Générale

Arrêté préfectoral fixant la répartition et les modalités du tirage au sort  
de la liste préparatoire des jurés d'assises

La préfète des Deux-Sèvres,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles 259 à 261-1 ;

Vu le décret n° 2021-1946 du 31 décembre 2021 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 16 juillet 2021 portant nomination de M. Xavier MAROTEL, administrateur civil détaché, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2022 portant délégation de signature à M. Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Sur proposition du Secrétaire général ;

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral du 8 avril 2021 fixant les modalités de tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises est abrogé.

**Article 2** : Le tirage au sort des jurés de la liste préparatoire annuelle est opéré proportionnellement au tableau officiel de la population des communes regroupées, telles que définies ci-après :

## ARRONDISSEMENT DE BRESSUIRE

Regroupement de **ARGENTONNAY** : Argentonnay, Genneton, Loretz-d'Argenton, Saint-Aubin du Plain, Saint-Maurice Etusson, Val-en-Vignes, Voulmentin

Regroupement de **BRESSUIRE** : Boismé, Bressuire, Chiché, Faye l'Abbesse

Regroupement de **CERIZAY** : Brétignolles, Cerizay, Cirières, Combrand, Courlay, La Forêt sur Sèvre, Montravers, Le Pin, Saint-André sur Sèvre

Regroupement de **MAULEON** : Mauléon, Nueil les Aubiers, La Petite Boissière, Saint-Amand sur Sèvre, Saint-Pierre des Echaubrognes

Regroupement de **MONCOUTANT SUR SEVRE** : L'Absie, Chanteloup, La Chapelle Saint-Laurent, Clessé, Largeasse, Moncoutant sur Sèvre, Neuvy Bouin, Saint-Paul en Gâtine, Traves

Regroupement de **SAINT VARENT** : Coulonges Thouarsais, Geay, Glénay, Luché Thouarsais, Luzay, Marnes, Pierrefitte, Plaine et Vallées, Saint Générroux, Sainte-Gemme, Saint-Varent

Regroupement de **THOUARS** : Brion près Thouet, Louzy, Pas de Jeu, Saint-Cyr la Lande, Saint-Jacques de Thouars, Saint-Jean de Thouars, Saint-Léger de Montbrun, Saint-Martin de Mâcon, Saint-Martin de Sanzay, Sainte-Verge, Thouars, Tourtenay

## ARRONDISSEMENT DE NIORT

Regroupement de **BEAUVOIR SUR NIORT** : Beauvoir sur Niort, La Foye Monjault, Granzay Gript, Marigny, Plaine d'Argenson

Regroupement de **BRIOUX SUR BOUTONNE** : Asnières en Poitou, Brieuil sur Chizé, Brioux sur Boutonne, Chérigné, Chizé, Ensigné, Les Fosses, Juillé, Luché sur Brioux, Lusseray, Paizay le Chapt, Périgné, Secondigné sur Belle, Séligné, Vernoux sur Boutonne, Le Vert, Villefollet, Villiers en Bois, Villiers sur Chizé

Regroupement de **CELLES SUR BELLE** : Aigondigné, Beaussais Vitré, Celles sur Belle, Fressines, Prailles-La Couarde

Regroupement de **CHAURAY** : Chauray, Echiré, Germond-Rouvre, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Saint-Rémy, Sciecq, Villiers en Plaine

Regroupement de **CHEF BOUTONNE** : Alloinay, Aubigné, Chef Boutonne, Couture d'Argenson, Fontenille Saint-Martin d'Entraigues, Loubigné, Loubillé, Valdelaume, Villemain

Regroupement de **FRONTENAY ROHAN ROHAN** : Amuré, Arçais, Bessines, Coulon, Epannes, Frontenay Rohan Rohan, Magné, Saint-Symphorien, Sansais, Vallans, Le Vanneau Irleau

Regroupement de **LA MOTHE SAINT HERAY** : Avon, Bougon, Exoudun, La Mothe Saint-Héray, Pamproux, Salles, Soudan

Regroupement de **LEZAY** : Chenay, Chey, Lezay, Messé, Rom, Saint-Coutant, Sainte-Soline, Sepvret, Vançais, Vanzay

Regroupement de **MAUZE SUR LE MIGNON** : Le Bourdet, Mauzé sur le Mignon, Prin Deyrançon, La Rochénard, Saint-Georges de Rex, Saint-Hilaire la Palud, Val du Mignon

Regroupement de **MELLE** : Fontivillié, Maisonnay, Marcillé, Melle, Saint-Romans les Melle, Saint-Vincent la Châtre

Commune de **NIORT**

Regroupement de **PRAHECQ** : Aiffres, Brûlain, Fors, Juscorps, Prahecq, Saint-Martin de Bernegoue, Saint-Romans des Champs, Vouillé

Regroupement de **SAINT MAIXENT L'ECOLE** : Augé, Azay le Brûlé, La Crèche, Cherveux, Exireuil, François Nanteuil, Romans, Sainte-Eanne, Saint-Maixent-l'Ecole, Saint-Martin de Saint-Maixent, Sainte-Néomaye, Saivres, Souvigné

Regroupement de **SAUZE VAUSSAIS** : Caunay, La Chapelle Pouilloux, Clussais la Pommeraie, Limalonges, Lorigné, Mairé-Levescault, Melleran, Montalembert, Pers, Pliboux, Sauzé-Vaussais

## ARRONDISSEMENT DE PARTHENAY

Regroupement de **AIRVAULT** : Airvault, Assais les Jumeaux, Aailles Thouarsais, Boussais, Le Chillou, Gourgé, Irais, Louin, Maisontiers, Saint-Loup Lamairé

Regroupement de **CHAMPDENIERS** : Champdeniers, La Chapelle Bâton, Cours, Pamplie, Saint-Christophe sur Roc, Sainte-Ouene, Surin, Xaintray

Regroupement de **COULONGES SUR L'AUTIZE** : Ardin, Béceleuf, Beugnon-Thireuil, Le Busseau, Coulonges sur l'Autize, Faye sur Ardin, Fenioux, Puihardy, Saint-Laurs, Saint-Maixent de Beugné, Saint-Pompain, Scillé

Regroupement de **MAZIERES EN GATINE** : Beaulieu sous Parthenay, La Boissière en Gâtine, Clavé, Les Groseillers, Mazières en Gâtine, Saint-Georges de Noisé, Saint-Lin, Saint-Marc La Lande, Saint-Pardoux-Soutiers, Verruyes, Vouhé

Regroupement de **MENIGOUTE** : Les Chateliers, Fomperron, Les Forges, Ménigoute, Reffannes, Saint-Germier, Saint-Martin du Fouilloux, Vasles, Vausseroux, Vautebis

Regroupement de **PARTHENAY** : Adilly, Amailloux, La Chapelle Bertrand, Châtillon sur Thouet, Fénéry, Lageon, Parthenay, Pompaire, Saint-Germain de Longue Chaume, Le Tallud, Viennay

Regroupement de **SECONDIGNY** : Allonne, Azay sur Thouet, Pougne Hérisson, Le Retail, Saint-Aubin le Cloud, Secondigny, Vernoux en Gâtine

Regroupement de **THENEZAY** : Aubigny, Doux, La Ferrière en Parthenay, Lhoumois, Oroux, La Peyratte, Pressigny, Saurais, Thénezay

**Article 3 :** Le tirage au sort des jurés de la liste préparatoire annuelle est centralisé par le maire de la commune de chacun des regroupements de communes désignés ci-dessus.

Il porte sur l'ensemble des listes électorales des communes concernées.

Il est effectué dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

**Article 4 :** Le maire doit avertir les personnes qui ont été tirées au sort. Il leur demande de lui préciser leur profession. Il les informe qu'elles ont la possibilité de demander par lettre simple avant le 1er septembre au président de la commission prévue à l'article 262 du code de procédure pénale, le bénéfice des dispositions de l'article 258.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux maires du département.

Niort, le 10 juin 2022

La Préfète  
pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la préfecture

A blue ink signature, appearing to be 'X. Marotel', written in a cursive style.

**Xavier MAROTEL**

# PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2022-06-13-00001

Arrêté préfectoral fixant le nombre de jurés à tirer au sort pour la composition de la liste annuelle du jury criminel au titre de la liste 2023.

Arrêté préfectoral fixant le nombre de jurés à tirer au sort pour la composition de la  
liste annuelle du jury criminel au titre de la liste 2023

La préfète des Deux-Sèvres,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles 259 à 261-1 ;

Vu le décret n°2021-1946 du 31 décembre 2021 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon

VU l'arrêté préfectoral du 10 juin 2022 fixant la répartition et les modalités de tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 16 juillet 2021 portant nomination de M. Xavier MAROTEL, administrateur civil détaché, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2022 portant délégation de signature à M. Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Sur proposition du Secrétaire général ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste annuelle des jurés du département des Deux-Sèvres pour l'année 2023, comprendra DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE (296) noms, répartis ainsi qu'il suit, par communes regroupées :

### ARRONDISSEMENT DE BRESSUIRE

COMMUNE CHARGÉE DU TIRAGE AU SORT	Population totale des communes regroupées	Nbre de jurés titulaires
ARGENTONNAY	11 002	8
BRESSUIRE	24 937	19
CERIZAY	14 538	11
MAULEON	18 026	14
MONCOUTANT SUR SEVRE	12 173	9
SAINT VARENT	8 765	7
THOUARS	23 168	18
	112609	86

### ARRONDISSEMENT DE NIORT

COMMUNE CHARGÉE DU TIRAGE AU SORT	Population totale des communes regroupées	Nbre de jurés titulaires
BEAUVOIR SUR NIORT	5 454	4
BRIOUX SUR BOUTONNE	6 776	5
CELLES SUR BELLE	12 535	10
CHAURAY	19 199	15
CHEF BOUTONNE	6 166	5
FRONTENAY ROHAN ROHAN	16 325	13
LA MOTHE SAINT HERAY	5 030	4
LEZAY	5 865	5
MAUZE SUR LE MIGNON	7 810	6
MELLE	9 790	8
NIORT	61 027	47
PRAHECQ	15 285	12
SAINT MAIXENT L'ECOLE	28 787	22
SAUZE VAUSSAIS	5 275	4
	205324	160

### ARRONDISSEMENT DE PARTHENAY

COMMUNE CHARGÉE DU TIRAGE AU SORT	Population totale des communes regroupées	Nbre de jurés titulaires
AIRVAULT	8 004	6
CHAMPDENIERS	5 302	4
COULONGES SUR L'AUTIZE	9 650	7
MAZIERES EN GATINE	7 001	5
MENIGOUTE	4 907	4
PARTHENAY	21 139	16
SECONDIGNY	6 809	5
THENEZAY	4 405	3
	67217	50

**Article 2 :** Le tirage au sort des jurés sera effectué dans le respect des règles sanitaires en vigueur, par le maire des communes désignées ci-dessus. Il portera sur l'ensemble des listes électorales des communes regroupées conformément à l'arrêté préfectoral du 10 juin 2022 fixant la répartition et les modalités de tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises.

**Article 3 :** Le maire doit avertir les personnes qui ont été tirées au sort. Il leur demande de lui préciser leur profession. Il les informe qu'elles ont la possibilité de demander par lettre simple avant le 1er septembre au président de la commission prévue à l'article 262 du code de procédure pénale, le bénéfice des dispositions de l'article 258.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux maires du département.

Niort, le 13 juin 2022

La Préfète,  
pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la préfecture

A blue ink signature, appearing to be 'X. Marotel', written in a cursive style.

Xavier MAROTEL